

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 30 avril 2026

Date de convocation : 21/04/2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 017-211700869-20260430-BP2026_FORGERON-BF



Délibération N° 2026/05/044

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	24
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : Affectation du résultat - budget annexe Les Forgerons

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, DAVID Claudia, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BERTOT Jacques, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, WATTEBLED Stéphane, MEGE Jennifer, JEAN Ludivine, ANTONICELLI Thomas, DIENON Grégory, GOINEAU Sophie, GUERIN Florian, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, GONCALVES Charlotte, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURNALES Sandrine pouvoir à GUERIN Florian, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, PINTO DE MATOS Maud pouvoir à GOINEAU Sophie.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Le conseil municipal, en application de l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 présentant un déficit de fonctionnement d'un montant de 0.40 €,

Constatant qu'il apparaît un solde d'exécution négatif de la section d'investissement s'élevant à 38 665.42 €, représentant le stock de travaux du lotissement,

Considérant l'absence de restes à réaliser au 31 décembre 2025,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 017-211700869-20260430-BP2026_FORGERON-BF



Considérant que le budget primitif 2025 ne comportait pas, en prévision, de virement de la section de fonctionnement (023) à la section d'investissement (021),

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur l'affectation du résultat de la façon suivante :

-report du déficit de fonctionnement, compte 002 pour 0.40 €

-report du solde d'exécution de la section d'investissement, compte 001 pour 38 665.42 €

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Eric PANNAUD

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre CARTON

